

0383069E
ACADEMIE DE GRENOBLE
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE CAMILLE COROT
454 RUE PAUL CLAUDEL
38510 MORESTEL
Tel : 0474802891

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Motion réforme du lycée

Numéro de séance : 4
Numéro d'enregistrement : 51
Année scolaire : 2018-2019
Nombre de membres du CA : 28
Quorum : 15
Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration
Convoqué le : 16/11/2018
Réuni le : 29/11/2018
Sous la présidence de : Jean-Paul Tafani
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Une motion à l'initiative des personnels enseignants relative à la réforme du lycée est déposée. Lecture en est faite. Les délégués locaux de la FCPE se joignent à cette motion.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	20
Pour :	17
Contre :	3
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

**Motion présentée au Conseil d'administration du lycée Camille COROT à Morestel
le 29/11/2018 par les représentants élus des enseignants**

Nous, élus au Conseil d'Administration du lycée Camille Corot, déplorons les conditions dans lesquelles la réforme du lycée se met en place, avec des informations qui parviennent de manière trop fragmentée de la part du Ministère, ce qui ne laisse pas assez le temps à l'établissement et aux équipes pédagogiques de s'y préparer.

Concernant les enseignements de spécialité, la communication ministérielle laisse à penser que chaque élève aura la liberté d'associer tous ceux qu'il souhaite. Or, d'après toutes les informations qui nous parviennent, il semble que les contraintes d'organisation matérielle ne le permettront pas. La réforme supprime certes les séries mais sa mise en place conduit à une carte de formations rationalisée qui spécialise désormais les établissements eux-mêmes.

Nous déplorons en effet que le Rectorat nous conduise à mettre en concurrence les lycées du bassin en fonction de l'offre de formation proposée par les établissements. Le parcours d'orientation des élèves sera ainsi déterminé par leur lieu de résidence. Les choix des élèves, qui ont un impact sur leur orientation future, s'effectuent ainsi dans une situation d'incertitude et de manque d'informations claires.

Par ailleurs, la mise en place de cette réforme inquiète car elle semble impliquer des suppressions de postes, une disparition progressive de certains enseignements (LV3, Latin...) et risque d'amener certains enseignants à intervenir dans des enseignements qui ne correspondent pas à leur formation initiale (ex : enseignements numériques, spécialité Histoire géographie géopolitique et sciences politiques).

Enfin, la prévisible dégradation des conditions de travail du fait de la pression croissante sur les emplois du temps, de la suppression de nombreux groupes (aide personnalisée, travaux dirigés...) n'est pas satisfaisante.

Fort de notre histoire locale et de la richesse de notre établissement depuis longtemps doté de personnels compétents, nous souhaitons communiquer notre désapprobation face à ces changements.

Les élus des professeurs au Conseil d'administration